

9
B. J. Ramboz, de M. Ch. Ramboz

PROGRAMME

DES

COURS

QUI AURONT LIEU DANS L'ACADÉMIE DE GENÈVE

PENDANT

LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE

1844-1845.

Le semestre d'hiver commencera le lundi 28 octobre. Ce jour et le suivant, s'il y a lieu, seront consacrés aux examens arriérés et d'admission; les cours commenceront immédiatement après ces examens et dureront jusqu'au samedi 5 avril. Les examens sur les cours du semestre d'hiver auront lieu la semaine suivante.

Les cours du semestre d'été commenceront le lundi 28 avril et dureront jusqu'au samedi 26 juillet. Les examens sur les cours de ce semestre auront lieu immédiatement après la fin de ces cours.

GENÈVE,

IMPRIMERIE FERDINAND RAMBOZ

1844.

AVIS.

RELATIF A L'ORGANISATION DES ÉTUDES ACADEMIQUES

(Extrait de la Loi sur l'Académie du 29 Mai 1835, et du règlement du 30 août 1839.)

Art. 1^{er} de la Loi.

L'Académie de Genève se divise, d'après la nature des objets d'enseignement, en quatre Facultés, savoir : Une Faculté de Théologie protestante, une Faculté de Droit, une Faculté des Sciences et une Faculté des Lettres.

Indépendamment de l'enseignement de Faculté proprement dit, il est donné dans les Facultés des Sciences et des Lettres, un enseignement préparatoire à toutes les études supérieures.

Art 1^{er} du Règlement.

L'enseignement académique institué par l'art. 1^{er} de la Loi du 29 mai 1835 comprend : 1^o Un enseignement préparatoire aux quatre Facultés des Lettres, des Sciences, de Droit et de Théologie. 2^o Un enseignement de Faculté faisant suite à l'enseignement préparatoire.

L'enseignement préparatoire a deux degrés. Le premier degré comprend la partie de cet enseignement qui fait suite à celui du Collège de Genève et qui est commun aux quatre Facultés. Cette première partie dure deux années, après lesquelles les élèves peuvent, soit entrer dans la Faculté des Lettres ou dans celle des Sciences, soit suivre pendant deux autres années le second degré de l'enseignement préparatoire pour entrer ensuite dans les Facultés de Droit ou de Théologie.

L'enseignement préparatoire est donné par les Professeurs appartenant aux Facultés des Sciences et des Lettres, pendant les deux premières années au moyen de cours spécialement destinés aux élèves de ces deux années; pendant les deux suivantes au moyen d'un ensemble de cours pris, les uns dans l'enseignement de la Faculté des Lettres, et les autres dans l'enseignement de la Faculté des Sciences.

PROGRAMME

DES

COURS

DE L'ACADÉMIE DE GENÈVE

1844-1845.

Faculté de Théologie.

SEMESTRE D'HIVER.

Exégèse du Nouveau Testament. — M. le Professeur **CELLÉRIER** continuera, pendant les mois de novembre et de décembre, l'explication de la 1^{re} Epître aux Corinthiens. — Les lundi, mercredi et samedi à onze heures.

Critique sacrée. — Pendant le reste du semestre, le même Professeur exposera l'introduction spéciale à chaque livre de l'Ancien Testament. — Les mêmes jours et heures.

Exégèse de l'Ancien Testament. — M. le Professeur **MUNIER**. — Le livre du Prophète Esaïe. Ce cours est destiné aux étudiants des trois années supérieures. — Les lundi et mercredi à huit heures, et le samedi à dix heures.

Hébreu. — Le même Professeur enseignera la grammaire hébraïque et interprètera, avec les étudiants de la première année, quelques chapitres de la Genèse et des Proverbes. — Les lundi, mardi, mercredi et samedi à une heure.

Théologie dogmatique. — M. le Professeur **CHENEVIÈRE** traitera les points principaux de la controverse entre l'Eglise réfor-

mée et l'Eglise romaine — Les lundi, mardi et mercredi à dix heures.

Histoire ecclésiastique. — M. le Professeur CHASTEL exposera l'histoire de l'Eglise aux 4^{me}, 5^{me} et 6^{me} siècles, depuis le règne de Constantin jusqu'au pontificat de Grégoire le Grand. — Les lundi, mardi et mercredi à neuf heures.

Théologie pratique. — M. le Professeur DIODATI traitera du saint Ministère, et en particulier des dispositions du ministre du saint Evangile. — Les lundi et mercredi à deux heures. — Il dirigera les études de prédication, le mardi à onze heures.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Exégèse du Nouveau Testament. — M. le Professeur CELLÉRIER, pendant les mois de mai et de juin, continuera et terminera l'explication de la 1^{re} Epître aux Corinthiens. — Les lundi, mercredi et samedi à onze heures.

Archéologie biblique. — Le même Professeur, dès le 1^{er} juillet, exposera rapidement les premières divisions de son cours d'Archéologie, savoir : 1^o les questions archéologiques relatives aux temps antérieurs à Moïse ; 2^o l'histoire politique et chronologique du peuple hébreu. — Les mêmes jours et heures.

Exégèse de l'Ancien Testament. — M. le Professeur MUNIER continuera le livre du prophète Esaïe, avec les étudiants des trois années supérieures. — Les lundi et mercredi à huit heures, et le samedi à dix heures.

Hébreu. — Le même Professeur expliquera quelques Psaumes et le livre d'Esther. — Les lundi, mardi, mercredi et samedi à une heure.

Théologie dogmatique. — M. le Professeur CHENEVIÈRE traitera les points dogmatiques controversés entre les réformés. — Les lundi, mardi et mercredi à dix heures.

Histoire ecclésiastique. — M. le Professeur CHASTEL terminera son cours d'hiver. — Les lundi, mardi et mercredi à neuf heures.

Patristique. — Le même Professeur dirigera quelques exercices analytiques sur les ouvrages des Pères de l'Eglise du 4^{me} siècle. — Samedi à neuf heures.

Apologétique. — M. le Professeur DIODATI exposera la partie

historique et philosophique de cette science. — Les lundi et mercredi à 2 heures. — Une leçon destinée à des exercices de prédication aura lieu le mardi à onze heures.

Exercices de prédication. — Dans les deux semestres MM. les proposants sont appelés, deux fois par semaine, à réciter à tour des sermons d'étude ou des dissertations théologiques en latin, devant un jury d'examineurs composé de deux professeurs de la Faculté de théologie. — Le mardi à trois heures, et le samedi à deux heures.

Faculté de Droit.

SEMESTRE D'HIVER.

Droit civil. — M. le Professeur TREMBLEY. — Successions *ab intestat*. — Les lundi, mardi et vendredi à neuf heures.

Droit civil. — M. le Professeur ODIER. — Des droits de famille (Code civil, liv. I, tit. v à ix). — Les lundi, mardi et mercredi à onze heures.

Droit romain. — M. le Professeur CHERBULIEZ. — Des droits de famille. — Les lundi et vendredi à dix heures.

Eléments du droit romain. — Le même Professeur. — Ce cours est le seul qui ne soit obligatoire que pour les élèves de la première année. — Le mercredi à neuf heures.

Droit public suisse. — Le même Professeur. — Les lundi, mercredi et vendredi à midi.

Procédure civile. — M. DUVAL. — Des jugements et des procédures probatoires; des voies de recours et de l'arbitrage. — Les mardi et mercredi à dix heures, et le vendredi à onze heures.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Droit civil. — M. le Professeur TREMBLEY. — Des donations. — Les lundi, mercredi et vendredi à neuf heures.

Droit civil. — M. le professeur ODIER. — Du contrat de vente et du contrat de louage. — Les lundi, mercredi et vendredi à huit heures.

Droit romain. — M. le Professeur CHERBULIEZ. — Des successions. — Les lundi, mercredi et vendredi à dix heures.

Droit pénal. — Le même Professeur. — Les lundi, mercredi et vendredi à midi.

Procédure civile. — M. le Professeur DUVAL. — De l'exécution forcée. — Les lundi, mercredi et vendredi à onze heures.

Exercices de plaidoiries. — Ils auront lieu tous les quinze jours, devant les Professeurs de la Faculté.

Faculté des Sciences.

A) COURS DE FACULTÉ.

NB. Les études complètes de la Faculté durent trois ans.

SEMESTRE D'HIVER.

Philosophie morale. — M. le Professeur CHOISY. — Etude des facultés morales de l'homme. Théorie des lois morales. Des droits et des devoirs. — Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les lundi et mercredi à neuf heures.

Psychologie. — Le même Professeur. — Etude des facultés intellectuelles de l'homme. Théorie de la sensation. De l'origine des idées. — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à huit heures.

Mathématiques élémentaires. — M. le Professeur PASCALIS. — A) *Géométrie analytique à deux dimensions.* — Ce cours est destiné aux étudiants de la première année. Il aura lieu les lundi et vendredi à neuf heures. — B) *Algèbre.* — Théorie des

permutations et combinaisons. Formule du binôme dans le cas d'un exposant entier et positif. Extraction des racines d'un ordre quelconque. Calcul des radicaux. Théorie des exposants de nature quelconque. Formule du binôme pour le cas d'un exposant quelconque. Méthode des coefficients indéterminés. Séries récurrentes. Fractions continues. Résolutions des équations exponentielles. Théorie algébrique des logarithmes. Séries logarithmiques et exponentielles. Théorie du plus grand commun diviseur algébrique. — Ce cours est destiné aux étudiants de première année. Il aura lieu le mercredi à neuf heures, et le samedi à onze heures.

Mathématiques supérieures. — M. le Professeur DECBUE. — Calcul différentiel. — Ce cours sera précédé de la résolution des équations numériques d'un degré quelconque. — Ce cours est destiné aux étudiants de la seconde année. Les lundi et mercredi à huit heures, et le vendredi à neuf heures.

Mécanique analytique. — Le même Professeur. — Ce cours est destiné aux étudiants de troisième année. Les mardi et samedi à neuf heures; ces heures pourront être modifiées.

Mécanique théorique et appliquée. — M. le Professeur COLLADON. — Résistance des matériaux employés dans les constructions. Construction des machines. Résistance des tuyaux et des chaudières. Construction des chemins de fer, des ponts en charpente ou suspendus, des toitures et des voûtes. Des machines en mouvement. Travail réalisé ou perdu. Ecoulement des liquides et des gaz. Jaugeage des cours d'eau. Conduites de gaz et d'air chaud. Machines hydrauliques pour élever l'eau. Pompes. Machines soufflantes. Résistance des corps flottants et des navires. Moteurs hydrauliques. Machines à vapeur. Locomotives. Navigation à vapeur. Etablissements d'usines. — Ce cours est destiné aux étudiants de troisième année. Les lundi, mardi et vendredi à midi.

Dynamique élémentaire et Hydrostatique. — Le même Professeur. — Forces et actions motrices; travail dynamique; dynamomètres. Mouvement uniforme et varié rectiligne. Choc et percussion. Mouvement curviligne. Force centrifuge. Moment d'inertie. Pendule et balance. Lois du frottement. Equilibre des travaux virtuels dans les machines. Frein de Prony. Caractères distinctifs des liquides, des gaz et des vapeurs. Pressions sur les surfaces. Presse hydraulique. Réaction des fluides

manquent les pages 8-9

le baromètre. Arpentage. — Ce cours est destiné aux étudiants de première année. Mardi et vendredi à une heure.

Astronomie. — M. le Professeur PLANTAMOUR. — Mouvement des planètes et de leurs satellites. Mouvement des comètes. Théorie des éclipses et occultations. — Ce cours est destiné aux étudiants de troisième année; il est également obligatoire pour les étudiants de seconde année, qui, au bout de cette seconde année désirent postuler le grade de bachelier ès sciences mathématiques. Mardi et vendredi à dix heures.

Météorologie et physique du globe. — Le même Professeur. — Notions élémentaires d'astronomie. Examen des différents phénomènes physiques qui se passent à la surface du globe et dans l'atmosphère; tels, en particulier, que la marche et la distribution de la température; les vents; les météores aqueux; la pression barométrique; les phénomènes optiques et électriques de l'atmosphère; les météores ignés; le magnétisme terrestre; les marées, etc. Quelques détails relatifs à la constitution physique des autres corps célestes. — Ce cours est destiné aux étudiants de seconde année. Mardi, mercredi et vendredi à huit heures.

Physique. — M. le Professeur DE LA RIVE. — De la lumière et de la chaleur dans ses rapports avec la lumière. — Ce cours est destiné aux étudiants de première année. Lundi, mardi et mercredi à neuf heures. Une leçon sera consacrée, le mercredi à deux heures, à des répétitions.

Chimie organique. — M. le Professeur MARIGNAC. — Etude des substances organiques: acides; alcalis; corps indifférents. Fermentation; putréfaction; nutrition des végétaux et des animaux; respiration. — Ce cours est destiné aux étudiants de seconde année. Lundi, mercredi et samedi à une heure.

Chimie métallurgique. — Le même Professeur. — Propriétés et procédés d'extraction des métaux et de leurs principaux composés. — Ce cours est destiné aux étudiants de troisième année. Mardi à onze heures, et samedi à dix heures.

Minéralogie. — Le même Professeur. — Propriétés générales des minéraux. Cristallographie. Classification et description des espèces minérales. — Ce cours est destiné aux étudiants de seconde et de troisième années. Lundi et mercredi à dix heures.

Organographie botanique. — M. le Professeur DE CANDOLLE. — Etude des organes des plantes. — Ce cours est destiné aux

étudiants de première année. Lundi, mardi et vendredi à onze heures.

Démonstrations botaniques. — Le même Professeur. — Principes de la classification des végétaux. Caractères des familles les plus importantes. — Ce cours est destiné aux étudiants de seconde et de troisième années. Mercredi et samedi à onze heures.

COURS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES, OBLIGATOIRES POUR LES ÉTUDIANTS DE LA TROISIÈME ET DE LA QUATRIÈME ANNÉE PRÉPARATOIRE. (*Voyez l'avis en tête du programme.*)

1° Pour les étudiants de troisième année :

a) *Dans le semestre d'hiver* : Les cours de *Psychologie*, de *Mathématiques élémentaires*, de *Physique*, d'*Anatomie comparée* et de *Dynamique*.

b) *Dans le semestre d'été* : Les cours de *Logique*, de *Mathématiques élémentaires*, de *Physique*, d'*Organographie botanique* et de *Topographie et Arpentage*.

2° Pour les étudiants de quatrième année :

a) *Dans le semestre d'hiver* : Les cours de *Philosophie morale*, de *Physiologie botanique*, de *Chimie* et de *Physique* pendant le mois de novembre.

b) *Dans le semestre d'été* : Les cours de *Philosophie sociale*, de *Météorologie* et de *Chimie organique*.

B) COURS PRÉPARATOIRES.

NB. Ces cours constituent, avec les cours analogues de la Faculté des Lettres, un ensemble d'études obligatoires pour les étudiants réguliers, qui fait suite à l'enseignement du Collège de Genève. Cet ensemble d'études dure deux ans, sous le nom de première et deuxième années préparatoires. (*Voyez l'avis en tête du Programme.*)

SEMESTRE D'HIVER.

Éléments d'Algèbre. — M. le Professeur PASCALIS. — Notions préliminaires. Les quatre opérations fondamentales. Résolution

et discussion des équations et des problèmes du 1^{er} degré à une et à plusieurs inconnues. Analyse indéterminée du 1^{er} degré. Extraction des racines carrées de quantités tant numériques qu'algébriques. Calcul des radicaux du 2^d degré. — Ce cours est destiné aux étudiants de première année. Lundi à onze heures, mardi à neuf heures, et mercredi à onze heures.

Géométrie élémentaire et Trigonométrie rectiligne. — Le même Professeur. — Les cinq premiers livres de la Géométrie de Legendre. La trigonométrie rectiligne et l'usage des tables trigonométriques. — Ce cours est destiné aux étudiants de seconde année. Lundi, mardi, mercredi et vendredi à dix heures.

Exercices de calculs algébriques. — Le même Professeur. — Ces exercices sont destinés aux étudiants de seconde année. Samedi à dix heures.

Philosophie. — M. le Professeur CHOISY. — Eléments de Logique et de Dialectique, pour servir d'introduction à l'étude de la Philosophie. — Ce cours est destiné aux étudiants de seconde année. Mardi et vendredi à neuf heures.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Eléments d'Algèbre. — M. le Professeur PASCALIS. — Résolution et discussion des équations et des problèmes du 2^d degré. Questions de maximums et de minimums. Propriétés des trinômes du 2^d degré. Equations du 2^d degré à deux inconnues. Equations bicarrées. Progressions par différence et par quotient. Théorie des logarithmes et usage des tables. — Ce cours est destiné aux étudiants de première année. Lundi, mardi et vendredi à neuf heures.

Géométrie élémentaire. — Le même Professeur. — Les trois derniers livres de la Géométrie de Legendre. — Ce cours est destiné aux étudiants de seconde année. Lundi, mardi et mercredi à onze heures.

Statique et notions élémentaires de Physique générale. — Le même Professeur. — Propriétés générales des corps. Divers moyens de mesurer l'étendue. Théorie des forces. Théorèmes principaux de statique. — Ce cours est destiné aux étudiants de seconde année. Mardi et mercredi à huit heures, et vendredi à onze heures.

Faculté des Lettres.

A) COURS DE FACULTÉ.

NB. Les études complètes de la Faculté durent deux ans.

SEMESTRE D'HIVER.

Littérature grecque. — M. le Professeur ADERT. — Histoire de la Comédie grecque. Interprétation des Nuées et des Grenouilles d'Aristophane. — Ce cours est destiné aux étudiants de première et de seconde année. Mardi et samedi à huit heures.

Histoire de l'éloquence chez les Grecs. — M. le Professeur VAUCHER. — Il passera en revue, dans ce cours, non-seulement les orateurs, mais aussi les rhéteurs et les sophistes. — Ce cours est destiné aux étudiants des deux années. Lundi et mercredi à dix heures. — L'ouverture de ce cours n'aura lieu que le premier lundi de décembre.

Littérature latine. — M. le Professeur CHERBULIEZ-BOURRIT. — Les Historiens romains sous l'empire. Interprétation du 1^{er} livre des Histoires de Tacite. — Ce cours est destiné aux étudiants des deux années. Mardi et samedi à neuf heures.

Histoire. — M. le Professeur ROGET. — Histoire du seizième siècle. — Ce cours est destiné aux étudiants des deux années. Lundi et samedi à 11 heures.

Littérature ancienne et moderne. — M. le Professeur RULLIET. — Ce cours est destiné aux étudiants des deux années. Lundi, mardi et vendredi à midi.

Histoire de la Philosophie ancienne et moderne. — M. le Professeur — Ce cours est destiné aux étudiants de seconde année. Mercredi et samedi à midi, et vendredi à dix heures.

Philosophie morale. — M. le Professeur CHOISY. — Même cours que pour la Faculté des sciences. — Ce cours est destiné aux étudiants de seconde année. Lundi et mercredi à neuf heures.

Psychologie. — Le même Professeur. — Même cours que pour la Faculté des sciences. — Ce cours est destiné aux étudiants de première année. Lundi, mercredi et vendredi à huit heures.

Hébreu. — M. le Professeur MUNIER. — Mêmes cours que pour la Faculté de théologie. — Le cours destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les lundi et mercredi à huit heures, et le samedi à dix heures. — Le cours destiné aux étudiants de première année aura lieu les lundi, mardi, mercredi et samedi à une heure.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Littérature grecque. — M. le Professeur ADERT. — Interprétation du *Plutus* d'Aristophane et des Fragments de Ménandre et de Philémon. — Ce cours est destiné aux étudiants des deux années. Mardi à dix heures, et samedi à huit heures.

Littérature latine. — M. le Professeur CHERBULIEZ-BOURRIT. — Interprétation de morceaux choisis dans les livres III et IV de *Lucrèce*, *De rerum natura*. — Ce cours est destiné aux étudiants des deux années. Mercredi à onze heures, et samedi à neuf heures.

Littérature ancienne et moderne. — M. le Professeur RILLIET. — Ce cours est destiné aux étudiants des deux années. Lundi, mardi et vendredi à midi.

Histoire. — M. le Professeur ROGET. — Continuation de l'Histoire du seizième siècle. — Ce cours est destiné aux étudiants des deux années. Mercredi et samedi à midi.

Histoire de la Philosophie ancienne et moderne. — M. le Professeur — Ce cours est destiné aux étudiants de seconde année. Mardi et vendredi à une heure, et samedi à onze heures.

Philosophie sociale. — M. le Professeur CHOISY. — Même cours que pour la Faculté des sciences. Ce cours est destiné aux étudiants de la seconde année. Lundi, mardi et mercredi à neuf heures.

Logique. — Le même Professeur. — Même cours que pour la Faculté des sciences. — Ce cours est destiné aux étudiants de première année. Lundi, mardi et mercredi à huit heures, et vendredi à neuf heures.

Hébreu. — M. le Professeur MUNIER. — Mêmes cours que pour la Faculté de théologie. — Le cours destiné aux étudiants de seconde année aura lieu les lundi et mercredi à huit heures, et le samedi à dix heures. — Le cours destiné aux étudiants de première année aura lieu les lundi, mardi, mercredi et samedi à une heures.

COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES, OBLIGATOIRES POUR LES ÉTUDIANTS DE TROISIÈME ET DE QUATRIÈME ANNÉE DES ÉTUDES PRÉPARATOIRES.

1^o Pour les étudiants de troisième année :

Les cours de *Littérature grecque*, de *Littérature latine* et de *Littérature ancienne et moderne* pendant les deux semestres.

2^o Pour les étudiants de quatrième année :

Les cours de *Littérature grecque*, de *Littérature latine*, de *Littérature ancienne et moderne*, d'*Histoire* et d'*Histoire de la Philosophie ancienne et moderne* pendant les deux semestres; et de plus le cours d'*Histoire de l'Eloquence chez les Grecs*, pendant le semestre d'hiver.

B) COURS PRÉPARATOIRES.

NB. Ces cours constituent, avec les cours analogues de la Faculté des Sciences, un ensemble d'études obligatoires pour les étudiants réguliers, qui fait suite à l'enseignement du Collège de Genève. Cet ensemble d'études dure deux ans, sous le nom de première et deuxième années préparatoires. (*Voyez l'Avis en tête du Programme.*)

SEMESTRE D'HIVER.

Littérature grecque. — M. le Professeur ADERT. — Interprétation de l'*Hécube* d'Euripide et de la seconde partie du I^{er} livre de *Thucydide* (depuis le chapitre 34). — Ce cours est destiné aux étudiants de première année. Lundi, mercredi et samedi à dix heures.

Interprétation de l'Antigone de Sophocle et des Olynthiennes de Démosthènes. — Ce cours est destiné aux étudiants de seconde année. Lundi et mercredi à onze heures, et samedi à neuf heures.

Antiquités grecques. — Le même Professeur. — Ce cours est destiné aux étudiants de première année. Mardi et vendredi à dix heures.

Littérature latine. — M. le Professeur CHERBULIEZ-BOURRIT. — Interprétation du 1^{er} livre des Odes d'Horace et du IV^{me} livre des Annales de Tacite. — Ce cours est destiné aux étudiants de première année. Lundi, mardi, mercredi et samedi à huit heures.

Interprétation du 1^{er} livre des Lettres de Pline le jeune et du 1^{er} livre des Satires d'Horace (3^{me}, 4^{me}, 6^{me} et 9^{me} satires). — Ce cours est destiné aux étudiants de seconde année. Lundi et mercredi à neuf heures, et vendredi à huit heures.

Exercices de style et de composition latine. — Le même Professeur. — Ce cours est destiné aux étudiants de première année. Vendredi à neuf heures.

Les étudiants de seconde année recevront cet enseignement en même temps que celui de Littérature latine.

Histoire générale. — M. le Professeur ROGET traitera de l'Histoire générale depuis la fin de l'empire d'Occident jusqu'aux Croisades. — Ce cours est destiné aux étudiants des deux années. Mardi, vendredi et samedi à onze heures.

Introduction à l'étude de l'Histoire. — Le même Professeur. — Ce cours est destiné aux étudiants des deux années. Lundi et mercredi à une heure.

Rhétorique. — M. le Professeur TÖPFFER. — Eléments de Grammaire générale. Précis historique de la langue française. Nature, règle et qualités du style. — Ce cours est destiné aux étudiants de première année. Lundi, mercredi et samedi à neuf heures.

Belles-lettres générales. — Le même Professeur. — Eléments de Littérature. Poétique des genres et étude des chefs-d'œuvre classiques. — Ce cours est destiné aux étudiants de seconde année. Lundi, mercredi et samedi à huit heures.

Exercices de composition. — Le même Professeur. — Vendredi à huit heures, pour les étudiants de première année. — Mardi à huit heures, pour les étudiants de seconde année.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Littérature grecque. — M. le Professeur ADERT. — Interprétation du IX^{me} et du X^{me} chant de l'Illiade, avec les étudiants de première année. Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi à onze heures.

Interprétation du Prométhée d'Eschyle, avec les étudiants de seconde année. Lundi, mercredi et samedi à neuf heures.

Littérature latine. — M. le Professeur CHERBULIEZ-BOURRIT. — Interprétation du V^{me} livre des Lettres de Cicéron et de quelques morceaux choisis dans les trois premiers livres des Géorgiques de Virgile, avec les étudiants de première année. Lundi et mercredi à huit heures.

Interprétation de Juvénal, satires 8^{me}, 10^{me} et 11^{me}, et de Quintilien, *Institutio oratoris*, livre X, avec les étudiants de seconde année. Mardi et vendredi à neuf heures, et samedi à onze heures.

Antiquités romaines. — Le même Professeur. — Ce cours est destiné aux étudiants de première année. Mardi et vendredi à huit heures.

Exercices de style et de composition latine. — Le même Professeur. — Ces exercices sont destinés aux étudiants de première année. Samedi à huit heures.

Les étudiants de seconde année recevront cet enseignement en même temps que celui de Littérature latine.

Histoire générale. — M. le Professeur ROGET continuera son cours d'histoire générale depuis les Croisades jusqu'à la Réformation. — Ce cours est destiné aux étudiants des deux années. Lundi, mercredi et vendredi à dix heures.

Histoire suisse. — Le même Professeur. — Ce cours est destiné aux étudiants des deux années. Mardi et samedi à dix heures.

Rhétorique. — M. le Professeur TÖPFFER. — Il achèvera de traiter des règles et des qualités du style, et exposera les principes de la composition. — Ce cours est destiné aux étudiants de première année. Lundi à sept heures, mercredi et samedi à huit heures.

Belles-lettres générales. — Le même Professeur. — Poétique

des genres, et étude des chefs-d'œuvre classiques. — Ce cours est destiné aux étudiants de seconde année. Lundi, vendredi et samedi à huit heures.

Exercices de composition française. — Le même Professeur. — Vendredi à sept heures, pour les étudiants de première année. Mardi à sept heures, pour les étudiants de seconde année.

TABLEAU

DE L'ENSEIGNEMENT DES TROIS ANNÉES DE LA FACULTÉ
DES SCIENCES.

	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.					
	1 ^{re} ANN.		2 ^e ANN.		3 ^e ANN.	
	hiver.	été.	hiver.	été.	hiver.	été.
Philosophie	3	4	2	3	»	»
Mathématiques élémentaires . .	4	3	»	»	»	»
Mathématiques supérieures. . .	»	»	3	3	»	»
Mécanique analytique	»	»	»	»	2	2
Topographie et Arpentage . . .	»	2	»	»	»	»
Mécanique théorique et appli- quée.	»	»	»	»	3	»
Dynamique élémentaire et hy- drostatique.	2	»	»	»	»	»
Astronomie, Météorologie et Physique du globe.	»	»	»	3	2	2
Physique.	4	4	»	»	»	»
Chimie.	»	»	3	3	»	2
Minéralogie	»	»	»	2	»	2
Botanique	»	3	2	2	»	2
Anatomie.	3	»	3	»	»	»
Zoologie descriptive	»	»	2	»	2	»
Géologie.	»	»	»	»	2	»
TOTAL.	16	16	15	16	11	10

TABLEAU

DE L'ENSEIGNEMENT DE LA FACULTÉ DES LETTRES.

	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.			
	1 ^{re} ANNÉE.		2 ^e ANNÉE.	
	Hiver.	Été.	Hiver.	Été.
Littérature grecque	2	2	2	2
Littérature latine	2	2	2	2
Hist ^{re} de l'éloq. ^{ce} chez les Grecs	2	»	2	»
Histoire.	2	2	2	2
Littérature anc. ^{no} et moderne.	3	3	3	3
Histoire de la philosophie . .	»	»	3	3
Philos. mor. ^{le} et Psychologie.	3	»	2	»
Philosophie soc. ^{le} et Logique.	»	4	»	3
Hébreu.	4	4	3	3
TOTAL. . .	18	17	19	18

TABLEAU COMPLET DE L'ENSEIGNEMENT PRÉPARATOIRE.

A) PREMIER DEGRÉ, SOIT 1^{re} ET 2^{de} ANNÉES.

	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.			
	1 ^{re} ANNÉE.		2 ^e ANNÉE.	
	Hiver.	Été.	Hiver.	Été.
Littérature grecque	3	5	3	3
Antiquités grecques	2	»	»	»
Littérature latine et Exercices de composition latine	5	3	3	3
Antiquités romaines	»	2	»	»
Histoire générale	3	3	3	3
Introduct. à l'étude de l'hist.	2	»	2	»
Histoire suisse	»	2	»	2
Rhétorique et exercices de composition française.	4	4	»	»
Belles-Lettres générales et exerc. de compos. française.	»	»	4	4
Mathématiques	3	3	5	3
Physique générale et statique.	»	»	»	3
Philosophie	»	»	2	»
TOTAL. . .	22	22	22	21

B) SECOND DEGRÉ, SOIT 3^e ET 4^e ANNÉES.

NB. Les cours qui constituent le second degré sont pris les uns dans la Faculté des Sciences et les autres dans la Faculté des Lettres.

	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.			
	3 ^e ANNÉE.		4 ^e ANNÉE.	
	Hiver.	Été.	Hiver.	Été.
Littérature grecque	2	2	2	2
Hist. de l'éloq. ^{co} chez les Grecs	»	»	2	»
Littérature latine	2	2	2	2
Littérature anc. ^{no} et moderne.	3	3	3	3
Histoire de la philosophie an- cienne et moderne	»	»	3	3
Histoire	»	»	2	2
Philosophie	3	4	2	3
Mathématiques élémentaires .	4	3	»	»
Topographie et arpentage. . .	»	2	»	»
Dynamique élémentaire et hy- drostatique.	2	»	»	»
Physique	4	4	»	»
Météorologie et physique du globe.	»	»	»	3
Chimie	»	»	3	3
Botanique.	»	3	2	»
Anatomie comparée	3	»	»	»
TOTAL. . .	23	23	21	21

A V E R T I S S E M E N T .

EXTRAIT DE LA LOI DU 29 MAI 1835 SUR L'ACADÉMIE.

« Les élèves de l'Académie se divisent en étudiants réguliers et en étudiants externes. Les étudiants réguliers sont soumis à l'obligation de suivre un ensemble d'études déterminé, et de subir des examens sur l'enseignement qui leur a été donné. —

Les étudiants externes peuvent suivre à leur choix les cours qu'ils préfèrent, et subir, s'ils le désirent, des examens sur ces cours aux mêmes époques que les étudiants réguliers. » (Art. 23 de la loi.)

« Les étudiants réguliers sont tenus de prendre, à l'ouverture de chaque semestre, une inscription unique pour l'enseignement obligatoire, et une inscription spéciale pour chacun des cours qu'ils se proposent de suivre en dehors de cet enseignement. — Les étudiants externes doivent prendre une inscription pour chacun des cours qu'ils ont l'intention de suivre. » (Art. 24 de la loi.)

M. le Recteur recevra, aux jours et aux heures qui seront annoncés plus tard, les inscriptions des étudiants réguliers et externes; mais ces inscriptions ne pourront être prises que par ceux des étudiants qui se seront préalablement acquittés, au bureau de l'Académie, des rétributions qui leur sont imposées. Les étudiants réguliers n'auront qu'un droit unique d'inscription (de 36 francs de France) à payer, moyennant lequel toutes les inscriptions qu'ils pourront prendre aux différents cours de l'Académie, seront gratuites pour eux. (Art. 30 et 31 de la loi.)

Les étudiants externes auront à payer un droit d'inscription (de 24 francs de France) pour chaque cours qu'ils se proposent de suivre, sauf pour les cours d'une leçon par semaine en hiver ou de deux en été pour lesquels le droit sera seulement de 12 francs.

Les étudiants recevront à la suite de leurs inscriptions des cartes d'entrée pour les cours. (Art. 23 du règlement sur l'Académie.) Ces cartes d'entrée sont obligatoires.

Les jeunes gens qui se proposent de subir des examens d'admission pour devenir étudiants réguliers dans l'une des années d'études, devront s'inscrire dans ce but dans la semaine qui précède celle de l'ouverture de chaque semestre. L'inscription sera ouverte au bureau de l'Académie, où ils trouveront déposé le programme des connaissances exigées. Ils ne seront admis à prendre leurs inscriptions définitives auprès de M. le Recteur, qu'après qu'ils auront subi les examens d'admission.

Ceux qui désireront faire valoir des certificats d'études ou des diplômes délivrés par des Académies ou des Universités étran-

gères, dans le but d'être dispensés en tout ou en partie des épreuves imposées pour devenir étudiants réguliers, devront, en s'inscrivant au bureau de l'Académie, indiquer leurs intentions à cet égard, et déposer, à l'appui de leur demande, les pièces nécessaires. On rappelle que les étudiants externes qui auront précédemment subi dans l'Académie des examens déclarés admissibles, seront dispensés de droit, dans les examens d'admission, de celles des parties sur lesquelles ils auront subi ces examens.

Ils ne pourront toutefois faire valoir des examens subis depuis plus de quatre ans.

Les étudiants réguliers et externes qui désireront profiter des ressources que présentent les établissements auxiliaires d'instruction publique, sont prévenus :

1° Que la Bibliothèque publique est ouverte les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 11 à 4 heures, à ceux qui désirent consulter les livres et en extraire des notes. Le mardi de 1 à 3 heures et le vendredi de midi à 2 heures sont consacrés à l'échange des livres.

2° Que le Jardin botanique est ouvert tous les jours.

3° Que le Musée Académique est ouvert au public de 2 à 4 heures le jeudi de chaque semaine; et à d'autres jours et heures pour les étudiants réguliers et externes qui suivent les cours de zoologie et d'anatomie comparée.

4° Que l'Observatoire est ouvert le premier jeudi de chaque mois, de 4 à 5 heures. En cas de très-mauvais temps, l'ouverture est renvoyée au lendemain.

Au nom de l'Académie,

De la Rive, Recteur.

Cellerier, Vice-Recteur.

J. Pictet, Secrétaire.

Genève, le 10 août 1844.